

Transports

Nos exportations de grain nous rapportent, par an, entre 1 et 3 milliards de dollars dont profite tout le pays. Il est donc juste et logique que tout le pays partage aussi les frais d'acheminement du grain jusqu'à nos ports.

Nous ne nous opposons pas et ne nous sommes jamais opposés à ce que les chemins de fer récupèrent le coût réel du transport du grain. Le juge Hall a dit—et c'est un autre aspect de sa recommandation—que si les producteurs de grain continuent à payer le taux du Pas du Nid-de-Corbeau, l'État doit rembourser directement aux chemins de fer la différence entre ce taux et le coût réel du transport du grain, en d'autres termes, le taux compensatoire.

J'ai remarqué depuis quelques mois que les chemins de fer parlent du tarif commercial et non du tarif compensatoire. C'est une autre supercherie des chemins de fer. Le tarif commercial pour les céréales entre Wakaw et Thunder Bay est d'environ \$3.15 les 100 livres, tandis que le tarif compensatoire—il s'agit d'une estimation assez exacte je crois—est d'environ \$1 à \$1.25 les 100 livres au plus.

Le ministre des Transports affirme aujourd'hui et affirmait lors de sa visite à Winnipeg au début d'avril que l'opinion publique dans l'Ouest au sujet du Pas du Nid-de-Corbeau a évolué de façon spectaculaire. Il a avoué que la lutte en vue de modifier le tarif ne sera pas facile. Eh bien, il a parfaitement raison. S'il croit avoir livré des batailles auparavant, ce ne sera rien en comparaison de celle qu'il déclencherà s'il veut modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ceux qui prétendent que les agriculteurs utilisent des expressions telles que «les avantages du Pas du Nid-de-Corbeau» ou «la valeur du Pas du Nid-de-Corbeau» contribueraient habilement, selon moi et de nombreux autres céréaliculteurs et organismes agricoles, à supprimer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau que paient les céréaliculteurs.

● (1600)

A diverses reprises, le ministre et ses deux prédécesseurs ont mentionné avoir tenté de faire admettre à l'ensemble des représentants de l'industrie des grains et des associations agricoles qu'une partie importante de la collectivité agricole devait apporter un appui majeur dans les provinces des Prairies. Pendant longtemps, soit depuis la présentation du rapport de la Commission Hall, nous avons pu compter sur l'appui majeur de la majorité des producteurs de grains de l'ouest du Canada, ainsi que de la majorité des plus importantes associations agricoles.

Le ministre sera bien inspiré d'accepter les recommandations du juge Hall, non seulement pour des motifs de justice et d'équité, mais aussi pour des motifs politiques. Ceux qui l'y exhortent sont le Syndicat national des cultivateurs, la Fédération de l'agriculture de la Saskatchewan—représentant 25 ou 26 producteurs de denrées différentes dans ma province—et le Syndicat du blé de la Saskatchewan—qui représente environ 75,000 céréaliculteurs, soit autant qu'en Alberta et au Manitoba réunis. Ils l'y exhortent à l'unanimité. Voilà pourquoi j'invite instamment le ministre à passer outre au refus obstiné de ses prédécesseurs de mettre pleinement en œuvre les recommandations de la Commission Hall.

Je sais que le ministre aura des difficultés avec le ministre des Finances (M. MacEachen) et le Conseil du Trésor au sujet des fonds que le gouvernement fédéral aurait à verser pour combler l'écart entre le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et le

tarif compensatoire, mais il ne s'agira pas uniquement de fonds nouveaux. On peut se passer des subsides pour les embranchements, et cesser d'acheter des wagons-trémies et de fournir des fonds pour aider les compagnies ferroviaires à réparer leurs wagons couverts. Qu'elles le fassent donc; c'est à elles de le faire.

Nous avons malheureusement refusé au cours des années passées de profiter de la loi qui est actuellement en vigueur pour faire marcher les compagnies ferroviaires comme elles auraient dû marcher, au point où le gouvernement national, la Commission canadienne du blé et les gouvernements des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta n'ont eu d'autre choix que d'acheter du matériel roulant pour les chemins de fer, surtout des wagons-trémies.

Si nous mettons en œuvre les recommandations du juge Hall, il n'en résultera pas de coûts entièrement neufs ou additionnels pour le Trésor national. Ces coûts se composeront en majeure partie des fonds déjà versés au titre des subsides pour les embranchements, de l'achat de matériel roulant et de la réparation de wagons.

C'est une excellente idée de suivre cette recommandation du juge Hall. Je ne suis jamais parvenu à comprendre pour quelle raison les deux administrations précédentes hésitaient à le faire. On comprend toutefois mieux quand on voit quels gens réclament l'abolition du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et quels gens réclament son maintien, quand on sait de qui il s'agit et qui ils représentent. Ils représentent les tendances réactionnaires que nous avons connues avant la création de la Commission canadienne du blé. Ils représentent les négociants en grain et la bourse des denrées de Winnipeg.

Quelques associations des Prairies trouvent qu'il faudrait supprimer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. De qui s'agit-il? Qui représentent-elles? Quelques centaines de personnes. Comparez cela au nombre de personnes que le Cartel du blé de la Saskatchewan représente et vous constaterez que la majorité écrasante des céréaliculteurs et même des habitants de l'ouest du Canada veut que la recommandation de la Commission Hall soit mise en application, et immédiatement.

L'opposition officielle a tergiversé à ce sujet, et le parti au pouvoir également. Dans leur communiqué du 19 avril 1979, les conservateurs disaient ceci:

Nous avons promis de maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Après les élections, nous avons entendu un autre son de cloche. Le ministre des Transports du gouvernement conservateur a dit ceci à l'occasion du congrès de l'UGG qui se tenait à Calgary:

Je tiens à vous assurer que nous ne modifierons absolument pas l'application du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sans avoir dûment consulté les producteurs au préalable.

Il n'est donc plus question, à mon sens, de maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Alors qu'on le questionnait à ce sujet devant le comité, l'ancien ministre a déclaré ceci:

Je tiens à garantir à la Chambre que nous n'apporterons absolument aucun changement à l'application du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sans consultation préalable adéquate.

C'est donc dire que même après consultation, son gouvernement et lui-même avaient l'intention de modifier la structure et l'application du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. S'il avait admis qu'il allait la modifier dans le sens des recommandations de la Commission Hall, nous aurions su sans équivoque quelle était sa position et celle de son parti à ce sujet. J'espère